

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-218 DU 06 MAI 2008

Chargeant **Monsieur KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale (MECDN) de l'intérim de
Monsieur **TCHALA SARE Késsilé**, Ministre de la Santé
pour compter du **05 au 11 mai 2008**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU le Décret N°2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du gouvernement.

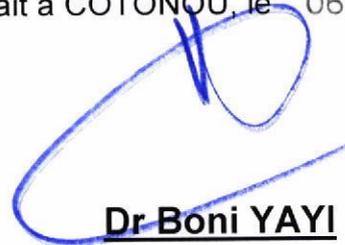
D E C R E T E :

● **Article 1^{er}** : Pour compter du **05 au 11 mai 2008**, **Monsieur KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale est chargé de l'intérim de **Monsieur TCHALA SARE Késsilé**, Ministre de la Santé.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 06 mai 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - SGG 4 -
MINISTERES 26 - J.O. 1